

CHAMBERY-GRAND LAC ECONOMIE

Syndicat mixte

Publié sur le site internet : 30/09/2024

Conseil Syndical

Session du 25 septembre 2024

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-quatre, le Conseil Syndical de Chambéry-Grand Lac économie s'est réuni sous la présidence de Madame Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Présidente. La séance a été publique.

Etaient présents : Grégory BASIN – Marie BENEVISE – Luc BERTHOUD – Florence BOURGEOIS – Lionel DARBON – François FOURCHES – Michel FRUGIER – Florian MAITRE – Yves MERCIER – Vincent MIGUET – Pascal MITHIEUX – Marie-Pierre MONTORO-SADOUX – Franck MORAT – Benoît PERROTTON – Josette REMY – Olivier ROGNARD – Brigitte TOUGNE-PICAZO – André VERDU -

Excusés : Robert AGUETTAZ – Aloïs CHASSOT – Philippe DA SILVA LOPES – Rudolph DI GIORGIO – Thibaut GUIGUE – Benjamin LOUIS – Raphaële MOURIC – Thierry REPENTIN – Daniel ROCHAIX – Edouard SIMONIAN – Alain THIEFFENAT -

Pouvoirs : Nathalie FONTAINE à Luc BERTHOUD -

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 18

Secrétaire de séance : Brigitte TOUGNE-PICAZO -

Assistaient également à la séance : Patrice BLANCHOZ – Régis DORMOY – Christelle POUZERATTE – Béatrice RUBEAU – Véronique VALLA -

Date de convocation : 19/09/2024

Délibération N° C24-56

PAE CASSINE

AVENANT CONVENTION PORTAGE EPFL – LIAISON CENTRE-VILLE

Rapport au Conseil Syndical

Yves MERCIER, vice-président, rappelle que Chambéry-Grand Lac économie est compétent pour la gestion et l'aménagement du parc d'activités économiques de La Cassine sur la commune de Chambéry.

La maîtrise foncière du bâtiment situé à l'angle du faubourg Reclus et du chemin de La Cassine est indispensable pour gérer la liaison avec le centre-ville.

En effet, l'immeuble est situé au cœur de la liaison centre-ville, dans le périmètre de la DUP approuvée par arrêté préfectoral du 25 novembre 2020.

L'objectif étant à terme la maîtrise complète de l'immeuble, Chambéry-Grand Lac économie a sollicité l'EPFL aux fins que soient engagées des négociations avec les propriétaires afin d'aboutir à des acquisitions amiables pour le compte de Chambéry-Grand Lac économie.

Un nouvel accord a été trouvé portant sur les lots 1, 2, 3 et 41 au prix de 119 000 €.

L'EPFL maîtrise d'ores et déjà les lots 10, 11, 12, 50 et 52, 19, 20 et 21, 31, 33 et 49, 22, 23 et 48, 9 et 51, 16, 17 et 18, 34, 35 et 36, 24, 45, 46 et 47, 4, 6 et 32, 28, 29 et 30, 25, 26 et 27, 37, 38, 39, 40 et 42 pour le compte de Chambéry-Grand Lac économie, dont le portage, acté par délibération n°21-97 en date du 21 décembre 2021, fait l'objet d'une convention de portage avec l'EPFL, portant les références n°21-536 : Liaison centre-ville Cassine (fusion des conventions n°17-358 et 21-511).

Par courrier du 1^{er} juillet 2024, l'EPFL de la Savoie a informé Chambéry-Grand Lac économie de la suite favorable donnée par le conseil d'administration du 25 juin 2024 à cette demande de portage complémentaire, et a joint l'avenant parcellaire à la convention de portage n° 21-536 : Liaison centre-ville Cassine (fusion 17 358 et 21 511), rédigé aux conditions financières suivantes :

Date de début du portage : 30/10/2017 – Date de fin de portage : 30/10/2029

Durée : 12 ans

Remboursement du capital stocké : Annuités constantes.

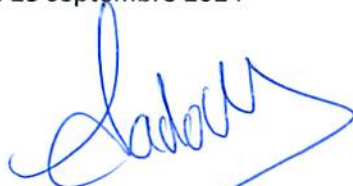
- ✓ Vu l'arrêté préfectoral portant création du syndicat mixte Chambéry-Grand Lac économie,
- ✓ Considérant la localisation du bâtiment et l'intérêt pour Chambéry-Grand Lac économie de maîtriser à terme l'intégralité de l'immeuble,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Approuve l'avenant n° 7 - parcellaire à la convention de portage n°21-536 avec l'EPFL, venant ajouter à la convention initiale les lots n°1, 2, 3 et 41, de la copropriété sise 183 faubourg Reclus à Chambéry et cadastrée section BS n°66.

Article 2 : Autorise la présidente ou son représentant à signer les documents à intervenir.

Fait à Le Bourget-du-Lac,
Le 25 septembre 2024



Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
Présidente